

ROYAUME DU MAROC
Agence Nationale pour le Développement des Energies
Renouvelables et de l'Efficacité Energétique
Avis modificatif de l'Appel d'Offres Ouvert
N°13/2015

Séance Publique

Il est porté à la connaissance des concurrents et du public que l'Avis d'appel d'offres ouvert n°13/2015, Relatif à **La Réalisation de la couverture de diverses polices d'assurances au profil de l'Agence Nationale pour Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique**, publié au journal Libération du samedi/dimanche 17-18 octobre 2015 sous le n° 7616 a été modifié comme suit :

Cahier des prescriptions spéciales (CPS)

ARTICLE 25 du CPS : VISITE DES LIEUX

Le titulaire de la consultation reconnaît avoir apprécié à son point de vue et sous sa responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations, avant d'avoir eu à élaborer son offre et avant d'exécuter le marché. Il ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un manque de renseignements pour justifier une exécution contraire à la volonté du maître d'ouvrage ou prétendre à une indemnité.
Le reste est inchangé.